

Semences Actura et Soufflet vont créer une société commune

Agrodistribution | Publié le vendredi 26 avril 2019 - 10h33

Actura et Soufflet agriculture ont annoncé le 26 avril avoir signé un accord en vue de devenir un « acteur significatif de la production de semences certifiées de céréales ».



La station de semences de Soufflet, à Nogent-sur-Seine, arrive à saturation. © Groupe Soufflet

L'accord porte sur la création, à venir, d'une société commune dont l'objectif est de développer l'activité de production de semences certifiées conventionnelles et bio de blé, d'orge et de protéagineux. Il se traduira concrètement par la construction d'une station de semences, dimensionnée pour produire 50 000 t/an.

Un démarrage de production pour 2022

Cette dernière sera, dans sa première phase de production, principalement dédiée à la production de semences de céréales à paille. D'autres espèces sont envisagées dans un second temps. Le démarrage de la production est prévu en juillet 2022. « Le lieu reste à déterminer », précise Vincent Benoist, porte-parole d'Actura, mais « ce ne sera pas à Nogent », confirme-t-on chez Soufflet.

Le premier négociant français possède en effet de son côté déjà une station de semences d'une capacité de production de 60 000 t au siège de Nogent-sur-Seine, mais elle est aujourd'hui saturée. Pour Soufflet, il s'agit, avec cet accord, de « renforcer sa maîtrise des filières céréalières ».

Deux centrales concurrentes

Pour Actura, il s'agit d'entrer dans le métier de la production de semences. « Actura a un rôle de centrale pour le marché des hybrides, mais pour les céréales à paille, notre réseau d'entreprises s'alimente de façon directe auprès des acteurs du marché », précise Vincent Benoist.

« La nouvelle société a l'ambition de devenir un acteur significatif de la production de semences certifiées de céréales en France », affirment les deux entreprises. Et de préciser : « Cette signature constitue la première étape d'un projet stratégique engagé par les deux groupes dans ce secteur ». Un projet entre deux acteurs conséquents de la distribution agricole française : Actura et Soufflet (adhérent d'une centrale concurrente, Symphonie).

Renaud Fourreaux